

Le vingt six mars deux mil treize, le Conseil Municipal a été convoqué pour le huit avril deux mil treize, en séance ordinaire.

Le Maire,
Alain BOUCHER

Séance du 08 avril 2013

L'an deux mil treize, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHER, Maire.

Etaient présents : MM BOUCHER, ALIAS, Mme BIONNE, M. CHORON, Mme GHOZET, MM GIROT, BOURGUIGNON, DUBOIS, Mme JEANNIN, M. SCHMITT, Mme DAUZET, M. LAGACHE, Mmes POTIER, AUMOND, M. MUNCH.

Etaient absents excusés : MM LLERES (pouvoir à M. ALIAS), Monsieur LE PIOUFF (pouvoir à Mme BIONNE).

Etait absent : M. EL RHYAR.

Monsieur Jean-Marie MUNCH est élu secrétaire de séance

- **ORDRE DU JOUR** -

- Vote du Budget Primitif 2013
 - attribution des subventions 2013
 - vote du taux des quatre taxes
 - reversement de fiscalité
 - amortissement de frais d'études 1997
 - reprise anticipée des résultats 2013
- Remboursement de sinistre par les assurances
- Désignation de délégués chargés de siéger au Syndicat Mixte du Parc d'Activités Multi-Sites de la Vallée de la Brèche
- Programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Achat de parcelles de terrain cadastrées section A n° 514 – B n° 33, 36, 384 – ZA n° 25 et B n° 682
- Exercice du droit de préemption sur la parcelle AE 1 suite à DIA

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité accepte que ces deux points soient portés à l'ordre du jour de la présente réunion.

1) Approbation du compte rendu de séance du 11 mars 2013

Chacun des membres du conseil municipal ayant été destinataire du compte rendu de séance du 11 mars 2013, Monsieur le Maire sollicite les observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

2) Vote du Budget Primitif 2013

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2013.

Après débat et délibération, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2013 est adopté comme suit :

Section de fonctionnement – vote par chapitre :

Dépenses de fonctionnement : 1 926 956.00 €

Recettes de fonctionnement : 1 926 956.00 €

Section d'investissement – vote par opération :

Dépenses d'investissement : 585 366.00 €

Recettes d'investissement : 585 366.00 €

- Attribution des subventions 2013

Le conseil municipal procède à l'unanimité des membres autorisés à voter à l'attribution des subventions 2013, à savoir :

- Article 65738 – CCAS : 500 €

- Article 6574 – subventions aux associations :

Monsieur le Maire rappelle que la somme de 26 017 € a été votée à l'article 6574 du budget primitif 2013 et qu'il convient de décider de son affectation par association. Il rappelle en outre, que les membres du conseil municipal exerçant un mandat au sein de l'association pour laquelle la subvention est soumise au vote, ne peuvent prendre part à ce dernier physiquement ou par pouvoir.

	Budget 2012 (en euros)	Budget 2013 (en euros)
OCSM N'ont pas voté : A. BOUCHER, B. CHORON, C. POTIER	17 100	13 050
OCSM subv exceptionnelle N'ont pas voté : A. BOUCHER, B. CHORON, C. POTIER	0	83

AAPPMA la truite N'a pas voté : A. ALIAS, M. LLERES (pouvoir à M. ALIAS)	250	250
UNRPA N'a pas voté: M. AUMOND	565	565
Chasse communale N'ont pas voté : J. LLERES par pouvoir, J. LAGACHE	260	260
Chasse communale subv exceptionnelle	100	0
Amicale centre de secours de Nogent sur Oise	155	155
Amicale du personnel	7 561	7 339
Amis de l'histoire	100	100
Secours populaire	460	460
OCCE Ecole Publique	272	300
OCCE Ecole Publique subvention exceptionnelle	0	3000
Amicale du centre de secours de Liancourt	155	155
Comité de défense de l'Hôpital de Creil	50	50
Entente Football MSE/Mogneville	250	250

- Vote du taux des quatre taxes

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de reconduire pour l'année 2013, l'ensemble des taux de l'année 2012.

Compte tenu des difficultés croissantes à maintenir un équilibre entre les recettes et les dépenses du fait de l'augmentation significative des charges et la baisse des recettes, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas alourdir la pression fiscale sur la commune en reconduisant, comme les années précédentes, les taux appliqués en 2012 pour l'année 2013.

	Bases notifiées	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	2 014 000	17.12 %	344 797 €
Taxe foncière (bâti)	1 399 000	25.82 %	361 222 €
Taxe foncière (non bâti)	12 600	78.88 %	9 939 €
CFE	201 800	25.06 %	50 571 €
TOTAL			766 529 €

- Reversement de fiscalité

Conformément au règlement financier du Syndicat Mixte du Parc d'Activités Multi-Sites de la Vallée de la Brèche, il est nécessaire de reverser le produit de la fiscalité perçue par la commune au titre des entreprises installées sur la zone d'activités de la Croix Blanche.

Au vu des données fiscales estimatives fournies par les Services Fiscaux, Monsieur le Maire propose de prévoir en dépense de fonctionnement les montants suivants :

CFE 2012 à reverser en 2013 :

PROGIB : base communale :	3 269
COMITRANS : base communale :	3 127
AUVENCE : base communale :	1 249
Total des bases :	7 645
Taux communal :	25.06 %
Estimation du reversement au titre de la CFE :	1 915.83 €

CVAE 2012 à reverser en 2013 :

PROGIB :	CVAE A PAYER : 527	CVAE DEGREVÉE : 3 437
COMITRANS :	CVAE A PAYER : 936	CVAE DEGREVÉE : 1 664
AUVENCE :	CVAE A PAYER : 4 497	CVAE DEGREVÉE : 0

Estimation du reversement au titre de la CVAE : 11 061 €

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au reversement de la fiscalité tel que présenté, au profit du Syndicat Mixte du Parc d'Activités Multi-Sites de la Vallée de la Brèche et charge Monsieur le Maire de s'assurer en fin d'année du montant exact dû.

Les crédits nécessaires à la dépense sont prévus pour un montant maximum à l'article 739113 – dépenses de fonctionnement du budget 2013.

- Amortissement de frais d'études 1997

A la demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'amortir des frais d'études payés à la Société QUADRATHEME en 1997 pour un montant de 3 048,98 €

Compte tenu du faible montant, il est proposé d'amortir cette somme en 3 ans, à raison de 1 000 € en 2013, 2014 et 1 048,98 € en 2015.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'amortir sur 3 ans et tel que présenté les dits frais d'études.

Les crédits nécessaires ayant été prévus pour la première année au budget, articles :
6811/042 – section de fonctionnement dépenses : 1 000 €
2032/040 – section d'investissement recettes : 1 000 €

- Reprise anticipée des résultats 2013

Conformément à la loi 99.1126 du 26 décembre 1999, qui donne la possibilité aux Collectivités Territoriales de reprendre au budget primitif la totalité des résultats présentant un aspect certain avant le vote du compte administratif et du compte de gestion de l'année N -1,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les résultats constatés au 31 décembre 2012 sont :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 450 325.97 €
Recettes : 1 790 899.37 €
Excédent 2011 : 162 144.53 €
Total : 1 953 043.90 €

Soit un excédent de : 502 717.93 €

Investissement :

Dépenses : 632 252.00 €
Déficit 2011 : 57 220.65 €
Total : 689 472.65 €

Recettes : 577 514.54 €

Soit un déficit de : 111 958.11 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 121 060 €
Recettes : 16 507 €

Soit un déficit de : 104 553 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la reprise anticipée des résultats constatés au 31 décembre 2012 au budget primitif 2013 de la manière suivante :

Reporter au budget primitif – article 001 : 111 958.11 €(dépenses d'investissement)

Affecter à l'article 1068 du budget primitif 2013 : 250 000 €(recettes d'investissement)

Maintenir à l'article 002 : 252 717.93 €(recettes de fonctionnement)

Monsieur le Maire précise que ces résultats seront définitivement arrêtés après le vote du compte administratif et du compte de gestion 2012 et leurs affectations confirmées par une nouvelle délibération.

3) Remboursement de sinistre par les assurances

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte le remboursement d'un montant de 693.68 € par les assurances AREAS, correspondant au prix de la remise en état d'une borne arrachée par un camion, rue Eugène Cauchois.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer l'encaissement à l'article 7718 du budget communal 2013.

4) Désignation de délégués chargés de siéger au Syndicat Mixte du Parc d'Activités Multi-Sites de la Vallée de la Brèche

Le 11 mars 2013, Monsieur le Préfet a notifié l'arrêté portant sur la création du Syndicat Mixte du Parc d'Activités Multi-Sites de la Vallée de la Brèche.

Ces nouvelles dispositions entraînent la transformation de l'ancien SIVU en Syndicat Mixte et l'obligation pour chaque collectivité adhérente, de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Il est rappelé que MM. ALIAS, CHORON, LLERES, DUBOIS, MUNCH et Monsieur le Maire sont délégués titulaires. MM. BOURGUIGNON et LE PIOUFF, sont quant à eux délégués suppléants.

Après discussion, MM. BOUCHER, ALIAS, DUBOIS et MUNCH se portent candidats en qualité de membres titulaires.

MM. LLERES, BOURGUIGNON, LE PIOUFF, CHORON sont candidats en qualité de membres suppléants.

A l'unanimité, sont élus :

- **délégués titulaires** : MM. BOUCHER, ALIAS, DUBOIS et MUNCH
- **délégués suppléants** : MM. LLERES, BOURGUIGNON, LE PIOUFF, CHORON

5) Programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la principale mesure de la loi 2012-347 du 12 mars 2012 sur la résorption de la précarité dans la fonction publique et plus particulièrement sur le dispositif de titularisation des agents contractuels remplissant les conditions exigées notamment en matière d'ancienneté.

Pour les collectivités qui le souhaitent, ce dispositif permet de valoriser l'expérience professionnelle des agents qui peuvent ainsi intégrer la fonction publique en tant que fonctionnaire territorial titulaire. Certains grades ne seront accessibles qu'après que l'agent est satisfait aux épreuves de sélection professionnelle.

Monsieur le Maire précise qu'après avoir étudié avec attention l'ensemble des dossiers personnels des agents actuellement en contrat au sein de la commune, il s'avère qu'une seule personne remplit les conditions d'ancienneté exigées, à savoir : justifier d'une durée de services publics effectifs au moins égale à 4 années en équivalent temps plein – les 4 années de services doivent avoir été accomplies auprès de la collectivité qui employait l'agent au 31 mars 2011 ou qui l'avait employé entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011.

Le Comité Technique Paritaire ayant pour sa part émit un avis favorable sur ce dossier le 11 mars 2013.

Dans le cadre de la procédure, il appartient au conseil municipal de valider la proposition du maire visant à la titularisation en 2013 d'un agent occupant un poste à temps plein relevant de la filière médico-sociale et de catégorie C.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le programme de titularisation pour 2013 tel qu'annexé à la présente délibération et décide de confier au Centre de Gestion de l'Oise la mise en place des évaluations professionnelles qui s'avèreraient nécessaires.

Monsieur le Maire étant autorisé à signer la convention à venir.

Points ajoutés à l'ordre du jour

6) Achat de parcelles de terrain cadastrées section A n° 514 – B n° 33, 36, 384 – ZA n° 25 et B n° 682

Dans le cadre du programme pluri-annuel de préservation et de mise en valeur des espaces naturels de la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'acquisition de parcelles de terrain appartenant au Diocèse de Paris, et provenant de la succession TILLIER.

Ces parcelles sont cadastrées section :

- A 514 lieudit – la garenne pour 1 h 85 a 20
 - B 33 lieudit – au dessus de la maison Dubreuil pour 4 a 90
 - B 36 lieudit – au dessus de la maison Dubreuil pour 8 a 90
 - B 384 lieudit – le Clos St Paul pour 1 h 31 a 10
 - ZA 25 lieudit les carrières pour 7 a 90
- d'une contenance totale de 3 h 38 a

Ces parcelles formant un lot, il ne peut être dissocié la parcelle cadastrée section B 682 pour 11 a 85 se situant sur le territoire de Laigneville. Portant ainsi la contenance totale à 3 h 49 a 85.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- décide de se porter acquéreur de l'ensemble desdites parcelles pour une contenance de 3 h 49 a 85,
 - propose au vendeur un prix net de 0,53 €/le m² soit 18 542 €
 - désigne le notaire du vendeur pour établir l'acte notarié,
 - autorise le Maire ou une personne dûment habilitée à signer l'acte à venir,
 - sollicite une aide financière aussi élevée que possible auprès du Conseil Général de l'Oise au titre du programme de préservation et de mise en valeur des espaces naturels de la commune pour les parcelles cadastrées section :
 - A 514 lieudit – la garenne pour 1 h 85 a 20
 - B 33 lieudit – au dessus de la maison Dubreuil pour 4 a 90
 - B 36 lieudit – au dessus de la maison Dubreuil pour 8 a 90
 - B 384 lieudit – le Clos St Paul pour 1 h 31 a 10
 - ZA 25 lieudit les carrières pour 7 a 90
- soit une contenance de 3 ha 38 a
- sollicite une dérogation pour acquérir les parcelles avant octroi éventuel de l'aide financière.

Les crédits nécessaires à la dépense ayant été prévus au budget d'investissement 2013.

7) Exercice du droit de préemption sur la parcelle AE 1 suite à DIA

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) reçue le 19 février 2013, l'Etude de Maîtres Cajet/Anty interpelle la collectivité afin de savoir si la commune envisage de faire usage de son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section AE n° 1 – lot A, d'une contenance de 2 a 60 environ, vendue au prix de 57 000 €compris, la provision sur frais d'acte de vente et frais annexes.

Monsieur le Maire installe le débat.

Après discussion,

- il ressort que ce terrain compte tenu de sa situation fait partie intégrante du programme d'amélioration du centre bourg par une extension et une requalification de ce dernier.

Dans le cadre de la délégation reçue par le conseil municipal le 15 mars 2008, Monsieur le Maire est chargé d'étudier la proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Récapitulatif des délibérations prises :

- 1) Approbation du compte rendu de séance du 11 mars 2013
- 2) Vote du Budget Primitif 2013
 - attribution des subventions 2013
 - vote du taux des quatre taxes
 - reversement de fiscalité
 - amortissement de frais d'études 1997
 - reprise anticipée des résultats 2013
- 3) Remboursement de sinistre par les assurances
- 4) Désignation de délégués chargés de siéger au Syndicat Mixte du Parc d'Activités Multi-Sites de la Vallée de la Brèche
- 5) Programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire
- 6) Achat de parcelles de terrain cadastrées section A n° 514 – B n° 33, 36, 384 – ZA n° 25 et B n° 682
- 7) Exercice du droit de préemption sur la parcelle AE 1 suite à DIA

Rappel des élus présents :

BOUCHER Alain	
ALIAS Alfred	
BIONNE Marianne	
CHORON Bruno	
GHOZET Maud	
GIROT Rémi	
BOURGUIGNON Claude	
DUBOIS Michel	
JEANNIN Sylvie	

SCHMITT Daniel	
LLERES Jackie	Absent pouvoir à M. ALIAS
DAUZET Sylviane	
LAGACHE Jérémy	
POTIER Cécile	
AUMOND Marguerite	
MUNCH Jean-Marie	
LE PIOUFF Maurice	Absent pouvoir à Mme BIONNE